



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE

TITRE VII - LES COUPES ORGANISEES PAR LA L.F.O.

Article 66 – Engagements

Ancien Texte	Modification pour la saison 2024 / 2025
<p>Les Coupes Occitanie sont ouvertes aux clubs de la L.F.O., sans distinction de série, disposant d'une équipe engagée dans un championnat national, régional ou départemental, relevant de la catégorie (pratique et catégorie d'âge) de la Coupe concernée.</p> <p>Les clubs évoluant en compétition nationale (Ligue 1 ; Ligue 2 ; D1 F. ; D2 F. ; N1 ; N2 ; N3 ; U19 (F.) et U17) devront obligatoirement engager leur première équipe réserve disputant un championnat régional ou départemental.</p> <p>Par exception, les équipes engagées dans le championnat national féminin U19 ont la possibilité de s'engager soit en C.O.S.F., soit en C.O. U18 F. en fonction de la composition de leur effectif étant précisé que lesdites équipes devront respecter les règles de participation liées à la Coupe Occitanie choisie.</p> <p>Chaque club ne pourra engager qu'une équipe par Coupe Occitanie. Dans la situation où un club serait susceptible d'engager plusieurs équipes, la commission d'organisation déterminera laquelle des équipes en concurrence doit être engagée en prenant en considération, en premier lieu l'équipe évoluant au plus haut niveau de compétition, puis en second lieu, l'équipe évoluant dans la catégorie la plus âgée</p> <p>[...]</p>	<p>Les Coupes Occitanie sont ouvertes aux clubs de la L.F.O., sans distinction de série, disposant d'une équipe engagée dans un championnat national, régional ou départemental, relevant de la catégorie (pratique et catégorie d'âge) de la Coupe concernée.</p> <p><i>Par exception, à l'article 39 des Règlements Généraux de la F.F.F., les équipes engagées, en entente dans un championnat, sont autorisées à participer aux Coupes Occitanie.</i></p> <p>Les clubs évoluant en compétition nationale (Ligue 1 ; Ligue 2 ; D1 F. ; D2 F. ; N1 ; N2 ; N3 ; U19 (F.) et U17) devront obligatoirement engager leur première équipe réserve disputant un championnat régional ou départemental. <i>A défaut d'équipe réserve, le club ne sera pas autorisé à participer à la Coupe Occitanie de sa catégorie d'âge.</i></p> <p>Par exception, <i>et sauf à ce qu'une autre équipe du club soit éligible</i>, les équipes engagées dans le championnat national féminin U19 ont la possibilité de s'engager soit en C.O.S.F., soit en C.O. U18 F. en fonction de la composition de leur effectif étant précisé que lesdites équipes devront respecter les règles de participation liées à la Coupe Occitanie choisie.</p> <p>Chaque club ne pourra engager qu'une équipe par Coupe Occitanie. Dans la situation où un club serait susceptible d'engager plusieurs équipes, la commission d'organisation déterminera laquelle des équipes en concurrence doit être engagée en prenant en considération, en premier lieu l'équipe évoluant au plus haut niveau de compétition, puis en second lieu, l'équipe évoluant dans la catégorie la plus âgée.</p> <p>[...]</p>



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE

Article 67- Qualifications et participation

Ancien Texte	Modification pour la saison 2024 / 2025
<p>[...]</p> <p><u>Particularité pour la détermination du niveau de l'équipe participant à une Coupe Occitanie Jeunes :</u> Dans le cadre de l'application des articles 167 des règlements généraux de la F.F.F et 84 du règlement administratif de la Ligue, il est précisé que le niveau de l'équipe engagée en C.O. sera similaire au niveau de l'équipe dans son championnat. A titre d'exemple, - pour la C.O. U19, si l'équipe évolue habituellement dans le championnat U18 R2, alors cette équipe sera considéré comme une équipe Régional 2. De la même manière, une équipe évoluant habituellement dans le championnat U19 Ter., alors cette équipe sera considéré comme une équipe Territoire (Niveau supérieur de district).</p>	<p>[...]</p> <p><u>Particularité pour la détermination du niveau de l'équipe participant à une Coupe Occitanie Jeunes :</u> Dans le cadre de l'application des articles 167 des règlements généraux de la F.F.F et 84 du règlement administratif de la Ligue, il est précisé que le niveau de l'équipe engagée en C.O. sera similaire au niveau de l'équipe dans son championnat, niveau constaté indépendamment entre chaque tour de Coupe. A titre d'exemple, - pour la C.O. U19, si l'équipe évolue habituellement dans le championnat U18 R2, alors cette équipe sera considéré comme une équipe Régional 2. De la même manière, une équipe évoluant habituellement dans le championnat U19 Ter., alors cette équipe sera considéré comme une équipe Territoire (Niveau supérieur de district) ; - une équipe U14 engagée avec un niveau Territoire peut devenir en cours de compétition une équipe de niveau Régional 1.</p>

Article 67.1

Ancien Texte	Modification pour la saison 2024 / 2025
<p>Par principe, un club peut inscrire quatorze (14) joueurs sur une feuille de match et procéder au remplacement de trois joueurs.</p> <p>Les joueurs remplacés peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçant et, à ce titre revenir sur le terrain.</p> <p>Pour la finale, chaque club aura la possibilité de faire figurer 16 joueurs sur la feuille de match. Seuls 14 joueurs pourront participer à la rencontre. Le nom des joueurs pouvant être incorporé en cours de partie doit figurer sur la feuille de match, préalablement au coup d'envoi à l'emplacement prévu à cet effet</p> <p>[...]</p>	<p>Par principe, un club peut inscrire quatorze (14) joueurs sur une feuille de match et procéder au remplacement de trois joueurs.</p> <p>Les joueurs remplacés peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçant et, à ce titre revenir sur le terrain.</p> <p>Par exception, pour la finale, chaque club aura la possibilité de faire figurer 16 joueurs sur la feuille de match et procéder au remplacement de cinq joueurs, sans possibilité pour un joueur remplacé de reprendre part à la rencontre. Le nom des joueurs pouvant être incorporé en cours de partie doit figurer sur la feuille de match, préalablement au coup d'envoi à l'emplacement prévu à cet effet</p> <p>[...]</p>



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE

Article 68.1

Ancien Texte	Modification pour la saison 2024 / 2025
<p>Phase éliminatoire</p> <p>[...]</p> <p>Le calendrier des rencontres est établi par tirage au sort intégral étant précisé que les districts peuvent constituer le nombre de groupes géographiques de leurs choix.</p> <p>[...]</p> <p>Phase finale</p> <p>Pour la phase finale, la composition des groupes relève du ressort exclusif de la commission d'organisation. Au sein de chaque groupe, les rencontres sont déterminées par tirage au sort.</p> <p>A compter des 16èmes de finale, le tirage au sort devient intégral entre l'ensemble des équipes qualifiées.</p>	<p>Phase éliminatoire</p> <p>[...]</p> <p>Le calendrier des rencontres est établi par tirage au sort intégral étant précisé que les districts peuvent constituer le nombre de groupes géographiques de leurs choix.</p> <p>[...]</p> <p>Phase finale</p> <p>Pour la phase finale, la composition des groupes relève du ressort exclusif de la commission d'organisation. Au sein de chaque groupe, les rencontres sont déterminées par tirage au sort.</p> <p><i>Le tirage au sort devient intégral entre l'ensemble des équipes qualifiées dès lors que la Commission d'organisation l'estime opportun.</i></p>

Article 69.1

Ancien Texte	Modification pour la saison 2024 / 2025
<p>La durée des rencontres est identique à celle fixée à <u>l'article 62 des Règlements Généraux de la L.F.O. (Partie I - Règlement Administratif)</u> pour chaque catégorie d'âge concernée.</p> <p>En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, les équipes se départageront par une épreuve des tirs au but exécutés en application des Lois du jeu, à hauteur de cinq tirs au but par équipe.</p>	<p>La durée des rencontres est identique à celle fixée à <u>l'article 62 des Règlements Généraux de la L.F.O. (Partie I - Règlement Administratif)</u> pour chaque catégorie d'âge concernée.</p> <p>En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, les équipes se départageront par une épreuve des tirs au but exécutés en application des Lois du jeu, à hauteur de cinq tirs au but par équipe.</p> <p><i>Par exception à l'alinéa précédent, pour le Futsal, les équipes se départageront par une épreuve des tirs au but exécutés en application des Lois du jeu, à hauteur de trois tirs au but par équipe.</i></p>



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE

Article 87.1

Ancien Texte	Modification pour la saison 2024 / 2025
<p>La Coupe Occitanie U15 Féminine est ouverte aux équipes disputant un championnat féminin U15 ou U14.</p> <p>Les équipes disputant un championnat régional féminin U15 ont l'obligation d'engager leur équipe première sous peine d'une amende fixée par le Comité de Direction.</p> <p>L'engagement d'une équipe par les clubs disputant un championnat départemental est facultatif.</p> <p>La date limite des engagements est fixée par la commission d'organisation.</p>	<p>La Coupe Occitanie U15 Féminine est ouverte aux équipes disputant un championnat féminin U15 ou U14.</p> <p>Les équipes disputant un championnat régional féminin U15 ont l'obligation d'engager leur équipe première sous peine d'une amende fixée par le Comité de Direction.</p> <p>L'engagement d'une équipe par les clubs disputant un championnat <i>féminin départemental U14 ou U15</i> est facultatif.</p> <p><i>L'engagement d'une équipe évoluant, en mixité, dans une compétition masculine est interdite.</i></p> <p>La date limite des engagements est fixée par la commission d'organisation.</p>

Chapitre 7 - Phase régionale des coupes nationales

Ancien Texte	Modification pour la saison 2024 / 2025
<p>Section 2 - Coupe de France Féminine Réservé</p> <p>Section 3 - Coupe Gambardella Crédit Agricole Réservé</p> <p>Section 4 - Coupe Nationale Futsal Réservé</p> <p>Section 5 - Challenge National Féminin Futsal Réservé</p> <p>Section 6 - Coupe Nationale Football-Entreprise Réservé</p>	<p>Section 2 - Coupe de France Féminine</p> <p><i>Par application du Règlement de la Coupe de France Féminine, la Ligue autorise, pour la phase éliminatoire, les joueuses remplacées peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçants et à ce titre, revenir sur le terrain.</i></p> <p>Section 3 - Coupe Gambardella Crédit Agricole</p> <p><i>Par application du Règlement de la Coupe Gambardella Crédit Agricole, sur autorisation de la Ligue, pour la phase éliminatoire, les joueurs remplacés peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçants et à ce titre, revenir sur le terrain.</i></p> <p>[...]</p> <p>Section 6 - Coupe Nationale Football-Entreprise</p> <p><i>Par application du Règlement de la Coupe Nationale de Football d'Entreprise, sur autorisation de la Ligue, pour la phase éliminatoire, les joueurs remplacés peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçants et à ce titre, revenir sur le terrain</i></p>